FSR
SRV
FSP

Fédération Suisse des Retraités
Schweizerische Rentnervereinigung
Federazione svizzera dei pensionati

BULLETIN Nº 31, printemps 2016

Billet du président

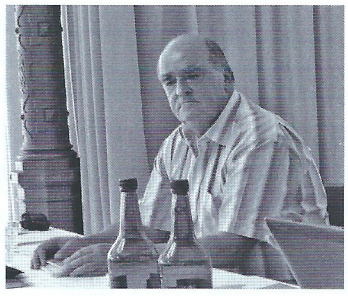

Une année charnière pour la sécurité sociale

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est attaquée au gros morceau de la Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et ses travaux se prolongeront durant tout l'été. Il faut dire qu'il y a urgence en la demeure. Même si l'AVS est encore dans une situation financière saine puisqu'elle s'appuie sur une fortune confortable, il est indéniable que des mesures doivent être prises pour assurer les rentes du futur. Les années à forte natalité, les «baby-boomers» comme on les appelle, c'est-à-dire ceux qui sont nés entre les années 1955 à 1965, arriveront à l'âge de la retraite à partir de 2020. Ces personnes passeront donc du statut d'actif à celui de rentier. Cette évolution démographique demande donc davantage d'argent pour le premier pilier.

Dans la prévoyance professionnelle ce sont avant tout les rendements financiers misérables depuis des années des fonds placés par les caisses de pensions qui rendent une réforme indispensable. En instaurant le 2e pilier, tout le monde s'accordait à dire que les rendements financiers feraient office de troisième contributeur. Or, ces dernières années, ils sont si faibles que les caisses de pensions ne parviennent plus à assurer le minimum pour le maintien des rentes. Il faut donc une réforme globale transparente et équilibrée qui parvienne à restaurer la confiance des citoyennes et des citoyens.

L'introduction par la Banque nationale d'un intérêt négatif sur les placements met les caisses de pensions dans une situation très difficile. Si cette décision devait perdurer, les caisses seraient placées à brève échéance devant une situation inextricable. A l'heure actuelle, les créances à taux fixe de bonne qualité sont grevées d'un intérêt négatif, même pour des durées relativement longues, ce qui réduit encore le rendement prévisionnel des caisses de pensions. Les premiers effets n'ont d'ailleurs pas tardé à se faire sentir puisque la caisse du personnel de l'Etat de Genève accuse en 2015 un déficit de plus de 70 millions de francs et les prévisions pour les autres caisses ne sont guère plus souriantes. La levée de cette mesure en cours d'année 2016 devient donc un enjeu indispensable et la Banque nationale doit agir au plus vite.

Tout le monde sait que le Conseil fédéral a baissé le taux d'intérêt minimal des comptes individuels du 2e pilier de 0,5% pour l'année 2016. Dans l'environnement actuel, marqué par de fortes variations sur les marchés des capitaux, une fixation à l'avance du taux d'intérêt minimum n'est plus adéquate. Il faut revoir la formule qui détermine ce taux, car celle-ci n'est plus adaptée à la politique de placement en cours des caisses de pensions. Il faut le fixer vers la fin de l'année en tenant compte de tous les facteurs, car à l'heure actuelle, les obligations sont surestimées, tandis que les actions et l'immobilier n'ont presqu'aucun poids. Cette baisse d'un demi pourcent résulte donc du taux d'intérêt négatif pratiqué sur les obligations.

Le Conseil fédéral prétend qu'il faut restaurer la confiance dans la prévoyance vieillesse. Nous, on veut bien, mais il faut impérativement revoir la réglementation de la quote-part qui favorise de manière indécente les assureurs-vie. Ceux-ci ont tiré près de 5 milliards de francs depuis son introduction et l'année dernière, cette réglementation leur a apporté 686 millions de francs. C'est indécent, car ces bénéfices exorbitants sont réalisés aux dépens des assurés dont les primes sont surfaites et la participation aux excédents insuffisante.

De plus, les primes de risques sont, elles aussi, excessives et exagérées. Ces primes devraient correspondre aux coûts des rentes versées en cas d'invalidité et de décès. Or, ces primes sont, depuis des années, deux fois plus élevées que les prestations fournies. En outre, ces dix dernières années, le nombre des rentiers et rentières de l'assurance invalidité a fortement reculé. Les assureurs-vie ont persisté à percevoir sans se gêner les mêmes primes qu'auparavant. Ces dernières deviennent donc pour eux des sources de bénéfices stables. Cette situation est insoutenable pour les assurés qui ne manqueront pas de la mettre dans la balance au moment où l'ensemble de la Réforme leur sera soumis.

Michel Pillonel

Fédération Valaisanne des Retraités – Walliser Verband der Rentner

Politique pour une société de longue vie

Les aînés du Valais, comme beaucoup d'autres aînés en Suisse, ont compris qu'une longue tranche de vie s'ouvrait devant eux, une fois à la retraite: une période de perspective heureuse, des moments bien mérités accompagnés parfois de soucis et de quelques inquiétudes.

La Fédération Valaisanne des Retraités (FVR) a entrepris une réflexion collective depuis quelques années pour prendre une position claire face à la société de longue vie qui se présente et dans laquelle le plus grand nombre d'aînés va "vivre ensemble longtemps".

La FVR a conduit, avec l'appui de ses 20 associations membres, une réflexion sur les défis auxquels se confronte la population vieillissante du canton. Elle a vite été convaincue qu'uniquement une véritable politique du vieillissement devait être mise en place pour mettre à jour les règles qui définissent le fonctionnement de notre société. Cette réflexion a été menée en pensée avec les générations plus jeunes.

Les membres de la FVR ont été consultés pour connaître leur opinion sur le concept de la "Politique pour une société de longue vie" et pour recueillir leurs souhaits en matière de modes de vie, de lieux et de formes d'habitat, de mobilité, de santé, de valeur et de priorités de vie.

Le dépouillement du sondage d'opinion a fait l'objet d'un rapport présentant les constats, les attentes et les voeux des aînés, non pas seulement pour eux-mêmes, mais en lien avec les autres générations du Valais. Ce riche matériel a été présenté au Parlement des Aînés en novembre 2015.

Le Parlement des Aînés a notamment voté une résolution, à l'unanimité, demandant au Conseil d'Etat de promouvoir un élargissement de la législation cantonale pour assurer les meilleures conditions d'accueil à l'heureux vieillissement de la population et pour la réalisation d'une agréable collaboration entre toutes les générations.

Pour permettre un large débat sur les réflexions menées par la FVR et sur les décisions du Parlement des Aînés, un livre, arrivant ce printemps encore sur le marché, publie la longue démarche collective, fondée sur la réflexion d'un grand nombre de personnes, mais également sur des travaux de recherche qui se sont multipliés depuis au moins vingt ans: les attentes et les besoins sont identifiés, les inquiétudes et les risques sont mis en évidence et les obstacles sont plus ou moins repérés.

Il est donc agréable de savoir ce qu'il faut faire en matière de "Politique pour une société de longue vie". Il est donc temps de passer à l'action. La publication de la FVR devrait contribuer à l'engagement du plus grand nombre de personnes à l'élargissement de la législation valaisanne face au vieillissement de sa population.

Grimentz, le 7 avril 2016

Jean-Pierre Salamin

Quelques données et réflexions au sujet du vieillissement dans le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, le nombre d'habitants a augmenté de 12'100 personnes en 2015 et le canton compte 767'000 personnes à fin décembre 2015.

On vit de plus en plus longtemps et le vieillissement est une réalité. Actuellement, il y a 58'000 personnes de plus de 75 ans et les prévisions en annoncent quelque 118'000 en 2040. Conséquence de cette progression de l'espérance de vie:
Il y a toujours plus de centenaires, on en comptait 165 en 2014, alors que le recensement fédéral de la population de 1900 n'en mentionnait aucun. Par ailleurs, il est aussi fort réjouissant de relever que les années de vie en bonne santé augmentent.

Quant aux logements des personnes âgées, notons qu'il existe des logements adaptés/protégés qui sont des structures dites "intermédiaires" à mi-chemin entre le domicile et l'hébergement en établissement médico-social (EMS). Ils associent les avantages d'un domicile privé à une disponibilité importante des services de proximité. Cependant, le canton de Vaud doit réfléchir aux besoins de cette évolution démographique et anticiper les besoins de lits en EMS. Actuellement, on compte plus de 150 EMS totalisant près de 6'000 lits, répartis sur tout le territoire cantonal. La capacité d'accueil d'un EMS peut varier entre 10 et 150 lits. En tenant compte de l'évolution démographique, il est facile d'imaginer la nécessité d'augmenter fortement le nombre de lits à disposition avec, pour conséquence, une forte augmentation des coûts.

Encore une information: en 2014, l'Office fédéral de la statistique relevait que le coût des EMS suisses s'élevait à 9,5 milliards de francs, ce qui représentait une facture mensuelle de 8'700 francs par résident.

Dans leur livre "Le grand âge", Christian Lalive d'Epinay et Stefano Cavalli citent, entre autres, l'émouvant témoignage d'une résidente qui dit:

"La maison, c'est toujours la maison, ça ne se discute pas, même si on est dans un palais. La maison c'est la maison! Et on regrette quand même de tout laisser, mais quand on est obligé, on est obligé. Il n'y a rien à faire".

Au-delà des enjeux de cette démographie galopante et des problèmes de santé occasionnés par cette longévité et des coûts qu'elle provoque, il convient aussi de réfléchir à la précarisation d'une partie de cette population.

Christiane Layaz-Rochat,
présidente de la Fédération vaudoise des retraités

Représentation des rentiers dans les organes de leurs caisses de pension

Le conseiller national Olivier Feller (PRD, VD) avait déposé le 2 mars 2016 la motion suivante:

"Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les rentiers soient obligatoirement représentés - avec droit de vote - dans l'organe suprême de leurs institutions de prévoyance professionnelle, le principe de la gestion paritaire employés - employeurs devant être maintenu".

Motivation:

L'article 51, alinéa 1, de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) prévoit que "les salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants dans l'organe suprême de l'institution de prévoyance". Cette disposition **ne mentionne pas les rentiers**. Certaines institutions de prévoyance autorisent des représentants des rentiers à assister aux séances de l'organe suprême à titre consultatif, mais cette pratique n'est de loin pas généralisée et, de surcroît, **ces rentiers n'ont pas le droit de vote**.

Les décisions de ces organes suprêmes concernent pourtant les rentiers, notamment lorsqu'il s'agit de définir le taux d'intérêt technique ou de contrôler la concordance entre la fortune placée et les engagements pris. De toute évidence, **les rentiers sont directement concernés** par le fonctionnement de leurs institutions de prévoyance.

Pour corriger la situation actuelle, on pourrait par exemple réserver aux rentiers un des sièges attribués aux salariés.

La motion 97.3126, déposée le 20 mars 1997 par le conseiller national Rudolf Steiner, avait déjà demandé une telle représentation. Cette demande avait été acceptée par le Conseil national le 20 juin 1997, mais classée sans suite lors de la première révision de la LPP au début des années 2000. La Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 n'aborde d'aucune manière cette question.

Compte tenu de l'évolution du rapport entre actifs et rentiers, la question d'une représentation obligatoire des rentiers dans les organes suprêmes des caisses de pension **doit être réglée**.

La motion du conseiller national Feller signale le début d'un long processus législatif: prise de position du Conseil fédéral, traitement en commission du National, puis en plénière du National, traitement en commission des Etats, puis en plénière des Etats…
Le sujet figurera également à l'ordre du jour de l'une ou l'autre des séances du Comité central de la Fédération Suisse des Retraités.

P. Lässer

La formation continue

Dans les cercles politiques et économiques, la notion de formation continue est généralement associée à la vie professionnelle. Dans ce contexte, l'objectif est de mettre en adéquation la demande et l'offre de compétences pour l'exercice d'une activité professionnelle.

Les personnes de 60 ans et plus représentent actuellement 18% de la population et, selon les pronostics démographiques, elles atteindront 27% en 2040. C'est l'élément social le plus important des 20ème et 21ème siècles. Il est de plus en plus évident que la formation continue est une nécessité la vie durant. Dans un cadre général, la formation est également en relation avec la santé (en particulier pour la prévention des maladies dégénératives). Il faut valoriser également une pédagogie qui met en évidence l'expérience et les compétences acquises. Toutefois, les domaines ne se limitent pas seulement à une «rentabilité économique», mais peuvent être très variés: littérature, musique, arts, cinéma, architecture, religion, philosophie, sciences, santé, entre autres.

Actuellement, la création d'une plateforme «Formation la vie durant» est en discussion. Le but est de promouvoir et de coordonner les initiatives pour la reconnaissance publique de la formation ou de l'apprentissage la vie durant, en particulier pendant la période qui suit la retraite.

Cette reconnaissance pourrait prendre plusieurs formes. La plateforme serait ouverte à toutes et à tous, sans qu'aucun titre ni formation particulière ne soient exigés. Il s'agit de maintenir une présence active des seniors dans la société, en veillant surtout à maintenir le dialogue entre les générations.

La formation continue va devenir un sujet d'actualité très prochainement et la Fédération Suisse des Retraités suivra ce projet avec intérêt.

P. Lässer

Augmentation des loyers dans les prestations complémentaires (PC)

A la suite d'une décision choquante et désolante de la Commission de la Sécurité sociale et de la Santé publique du Conseil national (CSSS-N), nous avons transmis le 24 mars 2016 **le communiqué de presse** suivant à plusieurs journaux:

"La Fédération Suisse des Retraités a tiré le bilan de la dernière Session des Chambres fédérales.
Bien que le plenum du Conseil national ait refusé, le 22 septembre 2015, de renvoyer l'adaptation des loyers dans les PC aux calendes grecques, la CSSS-N a décidé de bloquer à nouveau, par une voix de majorité, cette révision pourtant urgente. C'est tout simplement choquant et désolant. Choquant, parce que cette décision s'attaque aux plus faibles de la société qui doivent rogner sur leurs besoins vitaux pour pouvoir payer leur loyer. Désolant parce que la nouvelle CSSS-N ne tient pas compte d'une décision prise par cette même commission en septembre dernier. La Fédération Suisse des Retraités dénonce cette tactique dilatoire de la majorité de la commission et recommande à l'ensemble du Conseil national de corriger cette décision en entrant en matière immédiatement sur le projet du Conseil fédéral.

Pourtant, tout le monde sait que les PC actuelles ne tiennent pas compte de l'augmentation des loyers de 21% intervenue depuis 2001, date de la dernière révision. Or, les bénéficiaires des PC dans la vieillesse ne sont pas des profiteurs. Ce sont des pauvres, souvent malades, qui doivent compter sur les PC pour se maintenir à flot. Ils font tous partie de cette tranche de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Vouloir attendre que le Conseil fédéral présente un message sur la révision globale des PC est un coup dans le dos des bénéficiaires dans le besoin".

mg

Mise sur pied de la Fédération Neuchâteloise des Retraités

Jusqu'à maintenant, la Fédération Suisse des Retraités (FSR) comptait des membres individuels dans le canton de Neuchâtel. L'automne passé, la FSR a lancé une campagne de recrutement dans ce canton, afin bien entendu d'augmenter le nombre des affiliations mais également dans le but de créer une Fédération Neuchâteloise des Retraités (FNR). Une première séance d'information a eu lieu le 3 février 2016 à Neuchâtel, en présence de plus de 80 personnes. Un grand intérêt est apparu. A la suite de quoi, un petit groupe de personnes a commencé les différents préparatifs (établissement des statuts, mise en place d'un comité, fichier des membres, mesures de communication, etc.). Le délai de rédaction du présent Bulletin ne permet pas de donner des détails concrets. Sans contretemps, ni difficultés majeures, la FNR pourra voir le jour cette année encore.

P. Lässer

Divers

<u>Parlement National des Jeunes:</u>
La Fédération suisse des Parlements des Jeunes veut créer un Parlement National des Jeunes. Elle a décidé de lancer ce projet lors de son assemblée annuelle du 2 avril 2016.
Au cours des vingt dernières années, environ 65 parlements et conseils de jeunes ont vu le jour dans les cantons et communes suisses. En revanche, une telle structure n'existe pas au niveau national. La plus grande plateforme suisse dédiée aux intérêts de la jeunesse en politique est actuellement la Session des jeunes au Palais fédérale.

P. Lässer

Rédaction: Max Graf, Breitenstrasse 9, 2554 Meinisberg, tél. 032 377 41 49, max.graf@bluewin.ch